

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant**une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000.- pour la réfection des systèmes d'alarme et d'évacuation dans les collèges*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de sa séance du 23 juin 2016, le Conseil communal a octroyé un crédit d'investissement de CHF 2'010'000.- pour la réalisation de la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires (PR16.12PR), qui faisait suite aux travaux réalisés en 2009 (PR 09.35PR) et 2012 (PR 12.12PR). Pour rappel, les travaux de cette 3^{ème} étape, qui sont en cours de réalisation, consistent en des installations de détection incendie et détection intrusion dans les bâtiments scolaires afin de protéger les utilisateurs et le patrimoine bâti contre les dangers liés au feu ainsi que contre les actes de vandalisme. Il était initialement prévu que ces dispositifs de détection utilisent les installations de sonorisation existantes dans les différents bâtiments (sonneries, carillons, haut-parleurs, etc.).

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) impose que les établissements scolaires du canton procèdent à des exercices d'évacuation des écoles. Lors des tests d'évacuation effectués en janvier 2017, en présence de représentants du Service URBAT, du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et des quatre directions scolaires de la Ville, des failles importantes ont été constatées dans les installations de sonorisation existantes des systèmes d'alarmes d'évacuation.

Suite à ces tests, décision a été prise en février 2017 d'ajouter un montant de CHF 150'000.- au plan des investissements 2017-2026, afin d'anticiper les travaux de sonorisation à effectuer. L'évaluation des besoins par un spécialiste a été obtenue au printemps et a mis en évidence que le montant des travaux nécessaires s'élèverait à CHF 370'000.-.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces travaux afin de répondre aux exigences de sécurité émises par la DGEO.

1. Tests effectués dans les écoles de la Ville

La DGEO, qui assure la gestion de l'école obligatoire du Canton de Vaud et qui assume la scolarisation des élèves de 4 à 15 ans, élabore le processus et les exercices d'évacuation. Lors des tests effectués à Yverdon-les-Bains en 2017, le défaut majeur constaté a été l'absence de son. En effet, le signal d'alarme est inaudible dans certaines zones des bâtiments. Ce problème peut avoir des conséquences extrêmement graves en cas de réelle nécessité d'évacuation. Des personnes pourraient en effet rester à l'intérieur du bâtiment sans être conscientes du danger, puisqu'elles n'auraient pas entendu l'alarme.

Les dispositifs de sonorisation qu'il est prévu d'installer signaleront à la fois les alarmes feu et les alarmes évacuation à l'aide d'une installation unique pour signaler les différents risques. Ce système permet de transmettre une alarme, un message préenregistré ou des consignes de sécurité directement via un micro aux occupants des lieux afin de leur permettre d'adopter le comportement adéquat lorsqu'il y a un danger quelconque.

Ces installations peuvent se révéler essentielles, comme l'a démontré l'évacuation du collège des Crossets à Vevey lors de l'incendie de la toiture le 4 septembre 2017. Les 260 élèves de l'établissement ont pu être évacués dans le calme et il n'y a pas eu de blessé.



2. Liste des défauts constatés

Les tests effectués ont mis en évidence les défauts suivants :

Bâtiments	Défauts alarmes constatés
Fontenay	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme peu audible - Pas de message vocal - Manque un feu tournant en salle de TM.
Pestalozzi	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme minutée, s'arrête toute seule au bout de quelques minutes - Alarme à peine audible au 3^{ème} étage, notamment dans les cuisines et la salle de musique - Alarme inaudible dans le grenier.
Jordils	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme minutée, s'arrête toute seule au bout de quelques minutes - Alarme peu audible au grenier.
Pré-du-Canal	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme minutée, très courte
Place d'Armes	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme minutée, s'arrête toute seule au bout de quelques minutes - Alarme à peine audible au 3^{ème} étage, notamment dans les salles de musique et dessin

	<ul style="list-style-type: none"> - Inaudible dans les combles (sous toiture) - Inaudible dans les WC - Avec les portes coupe-feux fermées, l'alarme n'est pas audible dans les couloirs des étages où se trouvent les salles de classes - Inaudible en TM et ACM si les machines sont enclenchées - Peu audible en salle de gym - Manque d'un rappel d'alarme dans la cour.
La Passerelle	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme avec message vocal - Inaudible au secrétariat ; audible uniquement en salle de conférence - Inaudible dans le local PPLS du rez, il n'y a pas de haut-parleur - Alarme inaudible en salle de rythmique et en salle des maîtres, pas de haut-parleur - Pas de haut-parleur dans le local logo et doyenne du 1^{er} étage - Alarme débranchée dans le local PPLS du 1^{er} étage - Salle de gym : alarme inaudible. Pas d'alarme dans la zone des vestiaires.
La Passerelle Pavillon provisoire	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme minutée - Déclenche automatiquement celle du bâtiment principal, à séparer.
Montagny	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme minutée, s'arrête toute seule au bout de deux minutes - Alarme à peine audible au rez vers les classes 1-2P - Alarme à peine audible au 1^{er} étage.
Léon-Michaud	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme peu, voire pas audible dans les locaux suivants: <ul style="list-style-type: none"> • WC des différents étages • Salles de gym • Vestiaires des salles de gym • Tout le sous-sol • Secrétariat/direction/ doyen FELS • Salle d'étude • Salle 40 • Salle 41 • Salles de musique 44/45 • Salle de dessin 46 • Salle 67 • Aquarium • Salle de réunion 8 • Couloir des salles 40
4-Marronniers	<ul style="list-style-type: none"> - Uniquement sonnerie, pas de message - Alarme faible dans les locaux PPLS - Inaudible au sous-sol dans les locaux concierges - Inaudible à l'extérieur - Alarmes reliées : peu importe d'où l'on déclenche, elle sonne dans les trois bâtiments, à séparer - Le volume est trop faible partout.
4-Marronniers Pavillon provisoire	<ul style="list-style-type: none"> - Pas le même son d'alarme entre le rez et le 1^{er} étage

Prés-du-Lac	<ul style="list-style-type: none"> - Sonnerie identique à la sonnerie des cours, s'arrête au bout de 2 minutes - Inaudible dans les classes.
Pierre-de-Savoie	<ul style="list-style-type: none"> - Sonnerie sans message, mais différente de celle des cours - Sonnerie uniquement au rez, manque d'une sonnerie au 1^{er} étage - Pas de sonnerie au pavillon.

Ces travaux d'améliorations doivent être effectués en même temps que les travaux précédemment cités concernant la détection incendie et la détection intrusion dans les bâtiments scolaires (PR 16.12PR), car les problématiques sont liées.

En complément, le Service des bâtiments, en concertation avec le SDIS, établira des directives en cas d'alarme incendie et/ou d'évacuation concernant les comportements à adopter par les utilisateurs.

3. Estimation des coûts

CFC	Libellé	Coûts
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Fontenay	55'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Pestalozzi	60'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Jordils	6'500.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation – Pré-du-Canal	3'500.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Place d'Armes	55'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - La Passerelle	40'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - La Passerelle pavillon provisoire	4'500.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Montagny	6'500.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Léon-Michaud	50'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - 4 Marronniers	50'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - 4 Marronniers pavillon provisoire	4'500.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation - Prés-du-Lac	13'000.00
235. 3	Sonorisation d'évacuation – Pierre-de-Savoie	10'000.00
289	Divers	11'500.00
	Total des travaux TTC	370'000.00

4. Financement

Le coût estimatif total des travaux se chiffre à CHF 370'000.-. Lors de la révision du plan des investissements 2017-2026, CHF 150'000.- ont été inscrits à la ligne 3121 afin d'anticiper cette dépense. Ce premier chiffre, évalué par le Service URBAT, comprenait une amélioration sommaire de la sonorisation existante. L'évaluation faite quelques mois plus tard par un ingénieur spécialisé a révélé que de plus amples travaux seraient nécessaires.

Le total des montants prévus au plan des investissements précité ne sera toutefois pas dépassé. Afin de diminuer l'impact de cet investissement, il a en effet été possible de réduire d'autres objets à hauteur du solde de CHF 220'000.- de la manière suivante :

- CHF 60'000.- sont pris en compensation de la ligne 3096 du plan des investissements : "Tous les collègues, assainissement substances dangereuses", dès lors qu'une étude réalisée à ce propos a démontré qu'il n'y a pas de mesure urgente à prendre à cet effet. La Municipalité a ainsi décidé de renoncer aux travaux qui étaient prévus pour 2018, de sorte que le montant considéré peut être réaffecté aux travaux de sécurisation mentionnés dans le présent préavis.
- CHF 100'000.- sont pris en compensation de la ligne 3064 : « La Marive, tunnel de lavage, réfection toiture, basket, fosse de saut » (CHF 600'000.-, soit CHF 300'000.- en 2017 et CHF 300'000.- en 2018), dès lors que le crédit demandé et accordé à cet effet le 14 décembre 2017 dans le cadre du PR17.23PR, pour divers travaux d'assainissements au complexe de la Marive, porte sur une dépense de CHF 500'000.-, soit une diminution de coût de CHF 100'000.-.
- CHF 60'000.- sont pris en compensation de la ligne 3124 : « Bullet 3, remplacement chaufferie » (CHF 40'000.- en 2017 et CHF 80'000.- en 2018). En effet, le remplacement de la chaudière du bâtiment « Bullet 3 » a dû être effectué en urgence par le biais d'un crédit complémentaire du budget d'entretien 2017 pour un coût de CHF 48'000.-. Il ne sera donc plus nécessaire d'avoir recours à un crédit d'investissement pour ces travaux.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 47'545.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi de CHF 3'145.-, l'amortissement de CHF 37'000.- et les frais d'entretien de CHF 7'400.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires pour la réfection des systèmes d'alarme et d'évacuation dans les collèges ;

Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 370'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.335900.17 "Réfection des systèmes d'alarmes évacuations dans les collèges" et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
J.-D. Carrard		F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale en charge de l'urbanisme et des bâtiments